

Réponse du Conseil administratif du 30 mai 2024 à la motion du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Delphine Wuest, Louise Trottet et Uzma Khamis Vannini: «Abeilles des villes ou abeilles des champs».

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Comme le disait, paraît-il, Albert Einstein, «si les abeilles disparaissaient de la surface du globe, l'homme n'aurait pas plus de quatre ans à vivre». Il est donc temps de s'en occuper en ville de Genève.

Les abeilles domestiques empêchent les abeilles sauvages de vivre. Ce n'est pas parce qu'elles ne peuvent pas cohabiter ensemble, mais parce qu'elles se disputent l'accès à la nourriture (nectar et pollen, par exemple). Avec l'arrivée des abeilles domestiques en ville et avec la croissance du nombre de ruches artificielles, ces denrées deviennent de plus en plus rares pour les abeilles sauvages.

Deux désavantages les caractérisent:

- elles ne sont pas autant protégées que les abeilles domestiques;
- elles ont une reproduction plus faible.

Ainsi leur population est vouée à diminuer malgré le fait que les abeilles sauvages sont de grandes pollinisatrices de fleurs. En effet, elles sont même de meilleures pollinisatrices que les abeilles domestiques. Sans ces abeilles, nous mangerions essentiellement des céréales et du riz, car 70% environ de nos cultures dépendent fortement ou totalement d'une pollinisation animale.

C'est le cas de presque tous les fruits, légumes, oléagineux, épices, café et cacao, notamment.

Ainsi, pour garder ces superbes pollinisatrices chez nous, et apporter notre pierre à l'édifice de la biodiversité, nous nous devons de mettre à leur disposition des espaces verts fleuris.

Considérant:

- que le nombre d'abeilles domestiques a énormément augmenté ces dernières années;
- que la production de miel en grande quantité menace de facto les colonies d'abeilles sauvages;

- que les abeilles sauvages pollinisent beaucoup plus efficacement que les abeilles domestiques et contribuent donc à la sauvegarde de la biodiversité;
- que des centaines de milliers d'espèces animales sur notre planète sont menacées, et que cette biodiversité dépend grandement des abeilles;
- qu'une quantité importante de fleurs diversifiées en ville est nécessaire pour le développement des abeilles sauvages,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à établir un projet d'information afin de sensibiliser la population à l'importance des abeilles sauvages, qui contribuent à la biodiversité;
- à prendre langue avec les autorités cantonales afin de concentrer les efforts des autorités en proposant des projets de sensibilisation qui pourraient être développés (expositions, médiation, etc.), aussi avec les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJB);
- à recenser les colonies d'abeilles domestiques présentes en Ville de Genève en s'assurant que les propriétaires en fassent l'annonce officielle et en participant à sensibiliser la population à cette obligation;
- à encourager le développement des abeilles sauvages et à diversifier les mesures, notamment pour les espèces terricoles, en développant à l'instar de ce qui est fait au parc de Malagnou des zones publiques, des zones semi-sauvages et des zones sauvages dans les parcs de la Ville;
- à augmenter à hauteur de 20% les zones fleuries sur les espaces verts de la Ville de Genève afin de donner une chance aux abeilles sauvages de se développer;
- à diversifier lesdits espaces fleuris afin d'augmenter au maximum les chances de pollinisation des abeilles sauvages.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Tout d'abord, il convient de préciser que la pertinence d'opposer abeilles des villes et abeilles des champs, autrement dit abeilles domestiques et abeilles sauvages, n'est à ce jour pas établie. Selon M. Arnaud Maeder, myrmécologue et directeur du Muséum d'histoire naturelle (MHN) de Genève, et les nombreuses personnes consultées, il convient d'aborder avec prudence ce sujet qui, en raison d'un manque de données quantitatives fiables, fait l'objet d'un véritable débat scientifique.

Ainsi, on risque de se tromper de cible en opposant ville et champs, car la réalité n'est pas si simple et se situe probablement à mi-chemin entre les positions parfois extrêmes des défenseurs et défenseuses des abeilles sauvages et

celles des apiculteurs et apicultrices urbain-e-s. Il s'agit avant tout d'offrir une diversité d'habitats et de sources de nourriture afin de favoriser un maximum d'espèces.

Néanmoins, il est exact que les abeilles sauvages contribuent largement à la biodiversité; on en compte en effet 621 espèces en Suisse. Il est vrai également qu'elles jouent un rôle écologique majeur puisqu'elles sont d'excellentes pollinisatrices. Enfin, on sait que 40% des espèces autochtones sont en danger.

Quant aux abeilles domestiques, représentées par une unique espèce, il est vrai qu'elles contribuent très faiblement à la biodiversité, qu'elles assument un rôle écologique moindre, voire négatif puisqu'elles favorisent la compétition interspécifique et la transmission de maladies, mais elles ont à leur actif un lien fort avec l'humain et jouent un rôle pédagogique important.

Dès lors, il est légitime de se poser la question de la concurrence; toutefois les données scientifiques fiables manquent et il conviendrait de pouvoir disposer de données exhaustives sur le nombre et la disposition des ruches en ville pour dresser un état des lieux précis et objectif de la situation.

En ce qui concerne les abeilles sauvages, nous manquons de données non pas sur la diversité des espèces, mais sur leur densité. Sans suivre des populations témoins, il est très difficile de se prononcer sur leur évolution au cours du temps. De même, sans données scientifiques fiables, il est difficile d'évaluer l'impact réel de l'abeille domestique sur la densité des abeilles sauvages, ce d'autant que les variations saisonnières ont aussi un impact. Lorsque les arbres produisent beaucoup, en début de saison, la concurrence interspécifique est moindre. Quoi qu'il en soit, le principe de précaution s'impose.

Il ne s'agit pas de nier le problème que l'abeille domestique constitue potentiellement pour les abeilles sauvages, mais de le relativiser au vu des nombreux défis auxquels nous devons faire face en termes de protection de la nature et en particulier des insectes: érosion des surfaces naturelles, fragmentation et perte d'habitats, usage intensif de pesticides, espèces exotiques envahissantes, etc.

Le Conseil administratif a étudié attentivement, avec l'aide du Service des espaces verts (SEVE) et du MHN, les invites de la motion telle qu'amendée par la commission et acceptée par le plénum.

En ce qui concerne un projet d'information afin de sensibiliser la population à la problématique de la surpopulation des abeilles domestiques, il serait recommandé d'axer plutôt la communication sur les abeilles sauvages, sans stigmatiser les abeilles domestiques.

Des projets de sensibilisation pourraient être développés avec le MHN et les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB).

Effectuer un recensement sur les colonies d'abeilles domestiques présentes en ville de Genève n'a d'intérêt que s'il est suivi de mesures. Ces mesures devraient limiter la densité des ruches (quota à déterminer avec des expert-e-s). Il suppose aussi de suivre des populations témoins d'abeilles sauvages et d'instaurer une densité maximale au kilomètre carré en l'absence de tout cadre légal.

Concernant la diversification des mesures, il est important de mentionner que le SEVE entretient les espaces verts de la Ville depuis 2012 en appliquant les principes de la gestion différenciée. Ce mode de gestion repose sur trois composantes essentielles: les valeurs naturelles, les valeurs patrimoniales et les usages présents sur le site. A la suite de cette analyse, il est défini quel niveau d'entretien (du plus intensif au plus extensif) peut être pratiqué sur chacune des surfaces végétales représentées (gazon, prairie, massif de vivaces, etc.). Cette pratique est aujourd'hui largement répandue et a l'avantage d'être évolutive. Actuellement, toutes les surfaces vertes sous gestion du SEVE suivent déjà ce principe. Il est à noter que, partout où les conditions le permettaient, des surfaces de pelouses ont été converties en prairies fleuries.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les espaces qui pourraient se prêter à accueillir une végétation plus extensive sont nécessairement, en contrepartie, des zones dans lesquelles la fréquentation et l'usage par le public doivent être limités. C'est ainsi que les cycles naturels pourront à nouveau réapparaître. Il est donc indispensable de faire un choix entre des zones d'agrément pour le public et la volonté de remplacer ces surfaces par des espaces verts où l'entretien se cantonne à un simple accompagnement de la végétation.

Dans cette volonté de tendre vers des zones considérées comme extensives, en plus de pratiquer la gestion différenciée, le SEVE travaille à la création d'habitats pour la petite faune (tas de bois, murgiers, zones de terrains nus, haies vives, bosquets arbustifs, etc.). Concernant les abeilles sauvages, dans le cadre d'une étude visant à fournir des recommandations sur la mise en place de zones favorables à la reproduction des abeilles terricoles, le SEVE a créé sur deux sites, aux parcs La Grange et Beaulieu, des surfaces de terrain nu. En parallèle, le SEVE collabore étroitement avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) dans le cadre de deux projets de recherche traitant de l'optimisation des ressources alimentaires florales en faveur des pollinisateurs. Ainsi, différentes typologies végétales sont étudiées, telles que les prairies fleuries et les arbustes, afin de pouvoir transmettre des recommandations pour l'implantation de nouvelles surfaces fleuries favorables aux abeilles sauvages dans les espaces verts.

Il est effectivement nécessaire de mettre en place des mesures en faveur d'une augmentation des surfaces naturelles et d'une diversification des habitats. S'inscrivant dans cette logique, le SEVE intègre dans ses projets des palettes végétales qui offrent à la fois des floraisons qui s'étalent sur toute la belle saison et

des typologies végétales différentes afin de favoriser un maximum d'espèces animales. Lorsque cela s'y prête et notamment sur les petites surfaces résiduelles, le SEVE fait des semis de mélanges grainiers favorables aux pollinisateurs.

Si la volonté d'aller plus loin dans ces processus de revitalisation et de renaturation devient une ligne directrice, cela nécessitera des moyens que le SEVE ne possède pas à ce jour. De plus, la Ville peut montrer l'exemple sur ses surfaces, mais d'importants efforts de sensibilisation doivent être entrepris afin d'inciter les privés à agir en faveur de la biodiversité et ainsi participer à réduire l'utilisation démesurée des insecticides.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez